

Démarche : Saisine CST - Autorisations d'absence

Organisme : Service Statuts-Rémunération , Comité Social Territorial départemental

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

 Définition :

L'article 59, 3ème § de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que des autorisations spéciales d'absence sont accordées aux fonctionnaires, à l'occasion de certains événements familiaux.

En l'absence de parution du décret d'application, il appartient aux collectivités territoriales de définir par délibération, après avis du Comité Technique, le régime de ces autorisations. Elles ne constituent pas un droit et elles peuvent être accordées, sous réserve des nécessités de service aux fonctionnaires ainsi qu'aux contractuels de droit public ou privé.

Pour plus d'informations, consultez la fiche Statuts-Rémunération :

https://www.cdg35.fr/beacdf17e90166e1ba64332030865eexy/jedit/11/7151_306155_2020_12_Fiche_Statuts___Autorisations_absence.pdf

Identification de la collectivité et de l'autorité territoriale :

Titre de l'autorité territoriale :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Madame le Maire

☐ Monsieur le Maire

☐ Madame la Présidente

☐ Monsieur le Président

Nom de la collectivité :

En MAJUSCULE sans accent, exemples :

BECHEREL - MAIRIE

GAEL - CCAS

CHATEAUBOURG - SYNDICAT DES EAUX

Saisine CST - Autorisations d'absence

Adresse postale :

NOM Prénom et qualité du référent en charge du dossier :

Numéro de téléphone du référent :

Adresse e-mail du référent :

Nombre d'habitants :

Nombre d'agents titulaires :

Nombre d'agents stagiaires :

Nombre d'agents contractuels :

Pièce à joindre :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Veuillez joindre votre projet de tableau d'autorisations d'absence :

Le Comité Technique départemental propose une liste d'événements familiaux permettant aux agents de solliciter des autorisations d'absence. Ce modèle de tableau est téléchargeable en cliquant ci-dessous sur "le modèle suivant".